

PUBLIC

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions techniques-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

PRE-REQUIS

Aptitude médicale du stagiaire délivrée par le médecin du travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
Maîtrise orale et écrite du français.

DUREE

5 jours

EFFETIFS

De 4 à 10 personnes par session

LIEU

Adresse du Pôle de Formation

VALIDATION PAR BLOCS DE COMPETENCES

Compétence Théorique et Compétence Pratique

TARIFS

Sur devis

ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter

METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques.

Le contenu est adapté à la nature des activités des stagiaires, à leur qualification professionnelle.

MODALITES EVALUATIONS

Evaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.

Une évaluation pratique de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

QUALIFICATIONS FORMATEURS

Formateur en prévention du risque liés à l'amiante
Formation de formateur

COMPETENCES

Assistant Maîtrise Technique Amiante

Expertise et Diagnostic Amiante

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

Recyclage : A réaliser au plus tard **trois ans après** la formation préalable ou recyclage précédent

Durée : 1 jour

FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE - Sous-Section 4

ENCADREMENT TECHNIQUE

Arrêté du 23 février 2012 - Ministère du Travail

Activités de l'Article R.4412-94-2° du Code du Travail



Réf. AMIER 50

OBJECTIF

Obtenir l'Attestation de Compétence de Formation Initiale "Personnel d'Encadrement Technique"

PROGRAMME

Connaître et identifier les activités et les opérations susceptibles de mettre des fibres d'amiante.

Mettre en œuvre les procédures et modes respiratoires adaptés aux interventions et les faire respecter.

MODULE N°1

Enseignement théorique :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé ;

- Connaître les exigences du Code du Travail relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante ;

- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population ;

- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante.

- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention et en faire l'analyse pour l'évaluation des risques ;

- Connaître la réglementation relative à l'élimination des déchets amiantés ;

- Connaître les dispositions pénales encourues en cas d'infraction.

MODULE N°2

Mise en situation pratique sur plate-forme pédagogique :

- Évaluer les risques à chaque opération.

- Établir les notices de postes, choisir les méthodes de travail, définir des procédures opératoires et d'assurer la traçabilité des opérations.

- Effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante

- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuel (EPI) adaptés ;

- Établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et les faire appliquer ;

- Définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et les faire appliquer ;

Taux de satisfaction : Résultats prochainement disponibles

Taux de réussite : Résultats prochainement disponibles

Nombre de stagiaire : Résultats prochainement disponibles

Taux d'abandon : Résultats prochainement disponibles